



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

**Acquisition de parcelles de terrains - rue de Telouze en vue de
réaliser une opération de construction et l'élargissement/
aménagement de la rue de Telouze (E.R. n° 1-8) section KO n° 26 et
27**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du droit de préemption urbain (D.P.U.), la Ville de Niort a été informée de la vente des parcelles KO n° 26 et 27 rue de Telouze, lieudit « Les Fontenelles », au prix de 28 €/m² hors frais de notaire.

Considérant que ce prix était trop élevé pour un terrain nu et qu'il ne correspondait pas aux prix habituellement pratiqués sur le marché de l'immobilier, la Ville a saisi le Service du Domaine et fait une offre d'achat conforme à la valeur déterminée par ce dernier, soit 17,12 €/m², indemnité due à l'exploitant incluse.

Sur cette valeur, un accord amiable a pu être conclu entre le vendeur, Madame JULINET, et la Ville. La parcelle KO n° 27, d'une superficie de 6278 m², permettra ainsi à la Ville de réaliser une opération de construction de logements comprenant des logements sociaux, dans le cadre de la mixité sociale et du renouvellement urbain (un pour un). La parcelle KO n° 26 de 258 m², frappée par l'Emplacement Réservé n° 1-8, permettra l'élargissement de la rue de Telouze qui pourra alors comporter un trottoir et une piste cyclable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles KO n° 27 et n° 26 au prix global de 111 900 €, indemnité due au locataire incluse, conformément à l'avis du Domaine ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître BRISSET et à payer tous les frais et droits en résultant.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21-8241-2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER